

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1265 :

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention d'application définissant les modalités de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des investissements relatifs aux compétences transférées en matière d'eau potable et d'assainissement collectif concernant les travaux d'aménagement du Chemin Stéphane (RD39)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

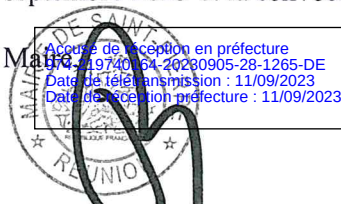
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Michel FONTAINE

Affaire n°28/1265 : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention d'application définissant les modalités de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des investissements relatifs aux compétences transférées en matière d'eau potable et d'assainissement collectif concernant les travaux d'aménagement du Chemin Stéphane (RD39).

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

La CIVIS et la commune de Saint-Pierre ont signé en janvier 2021 la convention d'application définissant les modalités de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des investissements relatifs aux compétences transférées en matière d'eau potable et d'assainissement collectif concernant les travaux d'aménagement du Chemin Stéphane (RD39).

Cette convention prévoyait le plan de financement suivant pour les travaux relatifs aux compétences eau et assainissement relevant de la CIVIS :

Réseau de renforcement d'eau potable :

Montant total des investissements :	438 334,84 € HT
Montant mandaté par la commune jusqu'au 31/12/2019 :	108 411,98 € HT
Montant net à la charge de la CIVIS :	329 922,86 € HT

Renforcement du réseau d'assainissement collectif :

Montant total des investissements :	654 299,88 € HT
Montant mandaté par la commune jusqu'au 31/12/2019 :	515 782,73 € HT
Montant net à la charge de la CIVIS :	138 517,15 € HT

Suite à la signature d'un avenant au marché de travaux pour cette opération, il y a lieu d'ajuster par voie d'avenant, les montants qui figurent à l'article 3 de la convention initiale, comme suit :

Réseau de renforcement d'eau potable :

Montant total des investissements :	420 878,84 € HT
Montant mandaté par la commune jusqu'au 31/12/2019 :	108 411,98 € HT
Montant net à la charge de la CIVIS :	312 466,86 € HT

Renforcement du réseau d'assainissement collectif :

Montant total des investissements :	858 249,36 € HT
Montant mandaté par la commune jusqu'au 31/12/2019 :	515 782,73 € HT
Montant net à la charge de la CIVIS :	342 466,63 € HT

La contribution aux frais de la commune (2 % du montant des travaux s'établissant ainsi à 13 098,67 €).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• De l'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER l'avenant n°1 à la convention d'application définissant les modalités de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des investissements relatifs aux compétences transférées en matière d'eau potable et d'assainissement collectif concernant les travaux d'aménagement du Chemin Stéphane (RD39).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1265-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023